

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 27 MAI 2026

Date de la convocation
21.05.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

L'an deux mille vingt six
le vingt-sept mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON,
Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAUT, Mme LE DUC, Mme ENON, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, M. MORIN, Mme BLONDEL,
Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD,
M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. BONNET, M. SERGENT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme MAÜBERGER, Mme FERRE, M. HAESE

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Marie FERRE à M. Gaël MORIN

Pouvoir de M. Marc-Antoine HAESE à Mme Céline BLONDEL

OBJET DE LA DELIBERATION :
Tarification Ecole des Sports

Mme Bernadette VAUCELLE, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Depuis l'arrêt des « Nouvelle Activités Périscolaires », la ville de Loudun a mis en place
l'Ecole des Sports (EDS), dispositif inclus au sein de l'ACM 1001 couleurs.

A partir du 1^{er} septembre 2026, les activités extrascolaires et périscolaires du mercredi
(uniquement) passeront sous compétence de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.
Ainsi, le service des Sports restant de la compétence municipale, l'Ecole des Sports doit avoir sa
propre tarification.

Il est proposé une inscription à l'année scolaire au tarif de 50€/an par enfant, sans prise
en compte du quotient familial ni du lieu de résidence, applicable à la rentrée scolaire 2026/2027.
Ce tarif pourra faire l'objet d'une révision chaque année scolaire.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette
tarification et autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : - 3 JUIN 2026

Publié le : - 3 JUIN 2026

Notifié le :